



## TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 1er avril 2019

Présents : Michel BLANCHARD et Franck BALANDRAS

### RELEVÉS DE COMPTE N°3 SAISON 2018/2019

Les relevés de compte n°3 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le vendredi 8 mars 2019 et étaient à régler au plus tard le jeudi 21 mars 2019. Un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 11 avril 2019. Sans régularisation de votre part vos équipes seront suspendues de toutes compétitions.

#### CLUBS LIBRE

533363 ST PRIEST ENTENTE SPORTIVE  
590353 A.S.LYONNAISE REP.DEMOCR. CONGO

#### CLUBS FUTSAL

549914 GONES FUTSAL CLUB LYON  
563919 LENTILLY FUTSAL CLUB  
580583 MIRIBEL FOOT  
590349 CALUIRE FUTSAL CLUB

### INFORMATION AUX CLUBS - FRAIS BENEVOLES 2018

L'administration fiscale vient de faire connaître les éléments nécessaires à l'évaluation des frais de transports engagés dans le cadre d'une activité bénévole au bénéfice des associations d'intérêt général (c'est le cas des associations sportives amateurs) pouvant faire l'objet d'une déduction fiscale sur l'impôt sur le revenu des bénévoles au titre de l'année civile 2018 (article 200 du Code Général des Impôts).

1/ L'indemnité 2018 pour un véhicule automobile est fixée forfaitairement à **0,315 €** par kilomètre parcouru, qu'elle que soit la puissance du véhicule.

2/ L'indemnité 2018 pour un vélomoteur, scooter et moto est fixée à **0,123 €** par kilomètre parcouru.

Faites-en bon usage, dans le respect de la réglementation (voir notamment le site public [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ; rubrique dons aux associations).